

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2013 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DE CHENEREILLES**

Le 11 décembre 2013 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 2 décembre 2013, s'est réuni à la salle polyvalente de Chenereilles sous la présidence de Jean-Jacques SCHELL, Président.

Présents : Paul ABRIAL, Frédéric ANDRE, Gérard AULAGNIER, Jacqueline COURT, Edmond CROUZET, Bernard COTTE, André DUBOEUF, Maurice FAURIAT, Marie GAILLARD, Julien MELIN, Christian OUILLON, Guy PATOUILLARD, Thierry QUESADA, Brigitte RENAUD, Gilbert RUEL, Jean-Jacques SCHELL, Denis SOUVIGNET, Henri SOUVIGNET, Vincent TARDY, André VIALON, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absent représenté :

Elu secrétaire de séance : Henri SOUVIGNET.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **21**
- Présents : **21**
- Votants : **21**

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Logement :

Jean-Jacques SCHELL propose aux délégués communautaires de délibérer sur la prolongation du programme « Habiter Mieux ».

Il rappelle que ce programme a été lancé le 1^{er} juin 2013 pour une période de 6 mois (fin prévue le 30 novembre 2013). Les contacts établis sur cette période, suite aux permanences animées par le PACT ARIM 43, dans les différentes communes sont les suivants :

- Chenereilles : 3 contacts.
- Le Chambon-sur-Lignon : 33 contacts.
- Le Mas de Tence : 0 contact.
- Le Mazet Saint-Voy : 4 contacts.
- Saint-Jeures : 14 contacts.
- Tence : 24 contacts.
- **Soit un total de 78 contacts.**

Il précise que sur l'ensemble de ces contacts, 9 dossiers sont déjà financés et 4 autres seront validés en commission de l'ANAH avant la fin de l'année.

Concernant la question de la prolongation de cette animation sur le Haut-Lignon, Serge CHAPON de l'ANAH propose aux Communautés de Communes plusieurs possibilités sachant que ce programme est prolongé jusqu'en 2017 :

- Proroger le protocole signé avec l'ANAH pour 1 mois et deux ans jusqu'au 31 décembre 2015.
- Proroger le protocole signé avec l'ANAH pour 1 mois et 4 ans jusqu'au 31 décembre 2017.

Il propose également une solution en deux parties, signer un contrat pour deux ans renouvelable de 2 périodes d'un an. Cette formule permet d'arrêter le contrat au bout de 2 ou 3 ans et de s'assurer sur la durée des financements de l'Etat.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour prolonger cette animation pour une période de 4 ans avec la possibilité d'arrêter au bout de 2 ou 3 ans.

Delphine VALLA distribue ensuite aux élus communautaires le nouveau planning des permanences proposé par le PACT ARIM 43 de décembre 2013 à décembre 2014. Il s'agit d'un projet et demande à chaque commune de contacter Monsieur GRENIER pour valider ce planning rapidement sachant que les prochaines permanences auraient lieu le mardi 17 décembre 2013 au Chambon-sur-Lignon, à Tence et à Chenereilles.

3. Vie sociale, Enfance Jeunesse :

3.1) Délibération pour le renouvellement de l'agrément du Centre Social Intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que l'agrément du Centre Social Intercommunal arrive à son terme au 31 décembre 2013 et il est nécessaire de se poser la question du renouvellement pour une période maximale de 4 ans (2014 à 2017). Le travail d'évaluation a été réalisé par les salariés et présenté aux membres de la commission « Vie sociale », aux élus du bureau communautaire, à la CAF de la Haute-Loire et à la Fédération des Centres Sociaux.

Il précise que ce fonctionnement amène des interrogations de la part des élus et des partenaires financiers. De ce fait, il propose aux élus communautaires de renouveler cet agrément pour 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour renouveler cet agrément pour 1 an.

3.2) Délibération pour la prolongation d'un an jusqu'au 31 décembre 2014 du poste d'animatrice PIJ – PAVA – Sports au Centre Social Intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que le poste d'animatrice PIJ – PAVA – Sports arrive à échéance le 31 décembre 2013 et il propose de le renouveler pour un an jusqu'à décembre 2014. Il précise qu'il s'agit du poste occupé par Nathalie LASSAGNE. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour reconduire un CDD d'un an.

3.3) Délibération pour fixer des tarifs du Centre Social Intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour les tarifs appliqués lors des animations du week-end « Terroir » organisé par le Centre Social Intercommunal. Les tarifs proposaient été les suivants :

- Atelier cuisine : gratuit.
- Atelier danse : 5,00 €.
- Soirée : 10,00 €.

Les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour ses tarifs sachant que ces animations ont déjà eu lieu. Dorénavant, ils souhaiteraient délibérer sur les tarifs avant l'organisation des animations.

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que la sortie de Noël à Avignon programmée le samedi 14 décembre 2013 est annulée faute d'un nombre de participants suffisant.

4. Finances :

4.1) Délibération pour fixer le montant des indemnités du comptable :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour fixer le montant des indemnités à attribuer au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la CCHL, en raison du changement de comptable. La délibération comprend les éléments suivants :

- Demander le concours du Receveur de la CCHL pour assurer des prestations de conseil.
- Accorder l'indemnité de conseil au Receveur de la CCHL aux taux de 100 % par an.
- Accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

4.2) Délibération pour la prise en compte des admissions en non-valeur :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour la prise en compte des admissions en non-valeur pour :

- Une somme de 77,40 € concernant le ramassage scolaire.
- Une somme de 9.149,40 € correspondant à l'annulation des loyers émis pour la Fromagerie du Haut-Lignon (loyers d'avril à décembre 2012, soit 1.016,60 € TTC * 9) suite à la réception d'un certificat d'irrecouvrabilité.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la prise en compte de ces admissions en non-valeur.

4.3) Délibération pour la prise en compte des décisions modificatives des différents budgets annexe :

Jean-Jacques SCHELL informe les membres du conseil communautaire qu'il faut délibérer sur les décisions modificatives concernant les différents budgets annexe. Il précise qu'il s'agit d'opération d'ordre. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

5. Personnel :

5.1) Délibération pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour adhérer au service de médecine préventive :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour renouveler la convention avec le CDG 43 pour le service de médecine préventive. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2013. Ce service permet le suivi des agents (état de santé, condition de travail et d'hygiène, ...).

Certains élus demandent le coût d'une visite médicale périodique. Celui-ci s'élève à 70,00 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le renouvellement de cette convention pour un an.

6. Information des commissions :

6.1) Commission « Communication et Tourisme » :

Henri SOUVIGNET informe les délégués communautaires que les membres de la commission « Communication et Tourisme » se sont réunis le 3 décembre 2013 et ont travaillé sur les dossiers suivants :

- Création d'un panneau « CCHL » implanté sur le parcours du golf au Chambon-sur-Lignon : l'entreprise Création du Lignon a été choisie. Ce panneau sera implanté en mars 2014.
- Réalisation du « Guide des Festivités 2014 » : l'entreprise BAYLON VILLARD d'Annonay a été choisie. Ce document sera imprimé en mai 2014 et distribué dans les boîtes aux lettres entre le 10 et le 13 juin 2014.

- Bilan de la taxe de séjour intercommunale 2013 : le montant perçu à ce jour s'élève à **23.250,25 €** Une dizaine d'hébergeurs touristiques n'ont pas encore réglé la 2^{ème} période (du 1^{er} mai au 31 août 2013). Les règlements concernant la 3^{ème} période seront encaissés fin janvier 2014.

Tableau détaillant les montants perçus par période entre 2011 et 2013 :

	2011	2012	2013
Période n° 1	3.181,80 €	2.894,86 €	2.890,55 €
Période n° 2	22.380,66 €	26.648,20 €	20.043,05 €
Période n° 3	4.733,10 €	2.683,26 €	316,65 €
TOTAL	30.295,56 €	32.226,32 €	23.250,25 €

6.2) Commission « Environnement » :

André DUBOEUF précise que les membres de la commission se sont réunis le 18 novembre 2013 et ont rencontré Monsieur HENRION, ancien employé de FIMA, qui a créé son entreprise fabricant notamment des caches containers. Les élus de la commission émettent un avis favorable pour acheter des containers pour stocker les cartons. Il demande aux délégués communautaires s'ils sont prêts à réaliser cet investissement sachant qu'un container simple coûte 409,00 € et un container double coûte 659,00€.

Il va se renseigner pour connaître les besoins de chaque commune.

6.3) Commission « Vie culturelle » :

Guy PATOUILLARD informe les délégués communautaires qu'il a contacté Monsieur SCHAFF, principal du collège du Lignon, pour savoir si les trois premiers mois de la classe CHAM se sont bien déroulés. Il précise que cette rentrée se passe bien mais que cela ne récupère pas les problèmes survenus les deux années précédentes.

6.4) Commission « Développement économique » :

Thierry QUESADA informe les élus communautaires du départ d'Emilie LIBEYRE, embauchée à la CCHL (10 % de son temps de travail pour suivre les dossiers économiques). Elle arrête le 20 décembre 2013. Ce poste sera vacant environ trois mois le temps nécessaire au Pays de la Jeune Loire et ses Rivières de recruter une autre personne.

7. Informations et questions diverses :

7.1) Délibération pour le renouvellement des conventions signées avec les communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet Saint-Voy concernant le temps méridien, de restauration et du périscolaire :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour le renouvellement des conventions signées avec les communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet Saint-Voy pour les temps méridien, de restauration et du périscolaire.

Ces conventions sont renouvelées pour un an jusqu'au 31 décembre 2014. Les modalités sont les mêmes que l'année dernière.

Pour les conventions concernant le temps de restauration au profit de l'école publique primaire du Mazet Saint-Voy et celle de la restauration et du temps méridien avec l'école publique du Chambon-sur-Lignon, seul le tarif horaire change et augmente d'1,00 € (soit de 15,00 € à 16,00 €) correspondants au coût horaire d personnel encadrant.

Concernant la convention périscolaire au profit de l'école publique primaire du Mazet Saint-Voy, il est demandé une participation de 500,00 € de plus soit la somme de 1.600,00 €. Ces 500,00 € correspondent à l'achat de matériel éducatif.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le renouvellement de ces conventions.

7.2) Pôle multi-activités :

Julien MELIN informe les élus communautaires que les travaux du pôle multi-activités avancent. La partie béton est faite et la charpente a commencé aujourd'hui.

Il propose d'organiser une visite du chantier avec les membres de la commission « Sports » et ceux du bureau communautaire fin janvier 2014.

7.3) 8^{ème} Foire forestière du Haut-Lignon :

Jean-Jacques SCHELL informe les élus communautaires que la 8^{ème} Foire forestière du Haut-Lignon aura lieu le dimanche 21 septembre 2014 au Chambon-sur-Lignon (site du collègue Cévenol). En cas de problème au niveau du site, les exploitants forestiers ont proposé des sites de replis au Mazet Saint-Voy ou au Mas de Tence.

Il précise également que la Communauté de Communes du Pays de La Chaise Dieu organise Festi Forêt le samedi 13 septembre 2014.

7.4) Question concernant l'hôpital de Moze :

Julien MELIN informe les membres de la commission de nouvelles difficultés au niveau de l'hôpital de Moze de Saint-Agrève. Il précise que les soins de suite et de réadaptation (SSR) seraient transférés à l'hôpital de Lamastre qui est neuf. Resteraient à Saint-Agrève la maison de retraite et le service de radiologie. Lors du conseil municipal de Tence du 10 décembre 2013, les élus ont proposé que la CCHL adresse un courrier aux élus de l'Ardèche et à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour soutenir les services actuellement en fonctionnement à l'hôpital de Saint-Agrève.

Bernard COTTE est tout à fait d'accord pour préciser l'importance de cet hôpital pour le plateau Vivarais Lignon mais il souhaiterait que les élus de Saint-Agrève se positionnent réellement car leur avis reste à ce jour très ambigu à ce sujet.

Après discussions, les élus communautaires proposent de rédiger une motion de soutien et d'envoyer un courrier aux élus de l'Ardèche et à l'ARS.

7.5) Intervention de Jacqueline DECULTIS au sujet du nouveau découpage des cantons à l'échelle de la Haute-Loire :

Jacqueline DECULTIS demande d'intervenir en fin de séance pour interpeller les élus de la CCHL sur le nouveau découpage des cantons à l'échelle de la Haute-Loire. Elle précise que le territoire de la CCHL est coupé en deux. Les communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet Saint-Voy sont rattachées avec le Pays du Mézenc. Les communes de Tence, Saint-Jeures, Chenereilles et Le Mas de Tence sont rattachées avec le Pays de Montfaucon. Elle souhaite connaître l'avis des élus sur ce découpage et les informe qu'une session du Conseil Général de la Haute-Loire est prévue le jeudi 19 décembre 2013.

Brigitte RENAUD et Julien MELIN précisent que le conseil municipal de Tence réuni le 10 décembre 2013 a donné un avis favorable à ce nouveau découpage.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE regrette que la CCHL soit coupée en deux. Même si les élus pensent que ce découpage cantonal n'aura pas d'incidence sur les communautés de communes, à son avis, ce n'est pas sûr.

Les autres communes n'ont pas donné d'avis.

7.6) Dates des vœux dans les différentes communes :

Mairie du Chambon-sur-Lignon : samedi 11 janvier 2014 à 18h30.

Mairie du Mazet Saint-Voy : samedi 28 décembre 2013 à 18h00.

Mairie de Saint-Jeures : samedi 4 janvier 2014 à 16h00.

Mairie de Tence : jeudi 2 janvier 2014 à 19h30 au gymnase.

Vincent TARDY demande la date des vœux au niveau de la CCHL. Jean-Jacques précise qu'ils auront lieu fin janvier 2014. L'information sera transmise aux élus et au personnel dès que la date sera fixée.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 12 mars 2014 à 20h à la mairie du Chambon-sur-Lignon.